

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Affiché le 08/02/2023

ID : 029-200076669-20230208-2023_009-DE



Délibération n° 2023-009
Comité syndical du 02 février 2023

**RENOVATION DES TOITURES DES CRIEES DES PORTS DU GUILVINEC-LECHIAGAT,
DE LOCTUDY-ILE-TUDY ET D'AUDIERNES : VALIDATION DES ELEMENTS DE PROGRAMME, DE
L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE DES OPERATIONS
ET DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC FRANCEAGRIMER**

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué, s'est réuni le 02 février 2023, à 10h, au SMPPPC à Pont-l'Abbé.

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 17 titulaires

Nombre de voix délibératives : 19

| | |
|--|---|
| Présents avec voix délibérative | Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Stéphane LE DOARE, Bernard PELLETIER, Céline GAZ-LE TENDRE, Gaël LE MEUR, Marc BIGOT, Michel LOUSSOUARN, Daniel LE PRAT, Yannick LE MOIGNE, Gwénola LE TROADEC, Yvan MOULLEC, Philippe AUDURIER |
| Excusés | Anne MARECHAL, Jean-Marc PUCHOIS, Forough DADKHAH, Jean-Luc TANNEAU, Eric JOUSSEAUME |
| Excusés ayant donné pouvoir | Didier GUILLON ayant donné pouvoir à Jocelyne POITEVIN, Michaël QUERNEZ ayant donné pouvoir à Gaël LE MEUR |

Représentant 19 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille a délégué l'exploitation du service public des 7 ports de pêche de Cornouaille à la Chambre de commerce et d'industrie Métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO) qui a en charge les travaux d'entretien des bâtiments et de modernisation des process d'exploitation sous criée. Le Syndicat mixte a en charge les grosses réparations de gros œuvre, les réfections totales de toitures d'étanchéité et de bardage sur les bâtiments des criées.

Des interventions sur les toitures des criées des ports du Guilvinec-Léchiagat, de Loctudy-Ile-Tudy et d'Audierne sont rendues nécessaires pour notamment améliorer la performance globale de ces criées.

La vétusté des toitures génère des infiltrations et a un impact très négatif sur la consommation énergétique mais aussi sur le confort des usagers et des salariés, sur la préservation des équipements et du bâti qu'ils abritent.

La rénovation des toitures des criées de ces 3 ports représente une surface importante de plus de 27 000 m² pour un investissement estimé à plus de 6 M€.

Ce projet a fait l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de FranceAgrimer dans le cadre de l'appel à projets « investissements dans les ports de pêche, les halles à marée et les sites de débarquement ainsi que les grandes entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture » volet 4 et a reçu un avis favorable de financement à hauteur de 50 % des dépenses.

I. Travaux de rénovation de la toiture de la criée du port du Guilvinec-Léchiagat :

L'opération comprend une partie pour laquelle les études et le suivi des travaux seront confiés à un maître d'œuvre privé et les travaux feront l'objet d'une consultation dans l'optique d'un marché de travaux à venir.

Les études menées par le maître d'œuvre intégreront notamment :

- une étude d'identification des parties de toitures sur lesquelles des panneaux photovoltaïques pourraient être installés et une vérification du dimensionnement des structures porteuses de ces toitures afin d'accueillir à terme ces panneaux photovoltaïques ;
- une étude de faisabilité portant sur le remplacement des étanchéités existantes par des étanchéités de couleur blanche afin d'en améliorer les performances thermiques.

Le programme des travaux comprend :

- le remplacement de l'ensemble des étanchéités sur dalle béton (4 900 m² au total) ;
- le remplacement des couvertures de type « étanchéité sur bac acier » (3 190 m² au total) ;
- le remplacement des couvertures en ardoise (3 110 m² de surface au sol) ;
- le remplacement de la couverture du bâtiment central possédant une toiture en fibrociment (1 360m² de surface au sol), et le renforcement de sa charpente métallique ;
- le remplacement de la couverture du local laveuse de type « panneaux sandwichs » (1460m² d'emprise au sol) ;
- le remplacement du bardage du local laveuse (environ 450 m² de bardage) ;
- le renforcement éventuel des charpentes ou structures porteuses afin d'accueillir à terme des panneaux photovoltaïques.

Le coût estimé de ce volet de l'opération est évalué à 3 804 282 € H.T. (diagnostics amiante et plomb, mission SPS, maîtrise d'œuvre complète) dont une enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de 3 411 000 H.T.

Cette estimation financière ne comprend pas la fourniture et l'installation des panneaux photovoltaïques, qui seront programmées dans une phase ultérieure de travaux et qui pourraient bénéficier d'une aide du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) au titre du guichet 2026-2027).

II. Travaux de rénovation de la toiture de la criée du port de Loctudy-Ile-Tudy :

L'opération comprend une partie pour laquelle les études et le suivi des travaux seront confiées à un maître d'œuvre privé et les travaux feront l'objet d'une consultation dans l'optique d'un marché de travaux à venir.

Comme pour la criée du port du Guilvinec-Léchiagat, les études menées par le maître d'œuvre intégreront notamment :

- une étude d'identification des parties de toitures sur lesquelles des panneaux photovoltaïques pourraient être installés et une vérification du dimensionnement des structures porteuses de ces toitures afin d'accueillir à terme ces panneaux photovoltaïques ;

- une étude de faisabilité portant sur le remplacement des étanchéités existantes par des étanchéités de couleur blanche afin d'en améliorer les performances thermiques.

Le programme des travaux comprend :

- la réfection de l'ensemble des étanchéités sur bac acier (2 100 m² au total) ;
- la réfection des étanchéités sur terrasse (1 700 m² au total) ;
- le remplacement des couvertures de type bac acier par des couvertures de type étanchéité sur bac acier (4 200 m² au total) ;
- la reprise du bardage au niveau de la Halle 1 et des magasins de marée 1 à 6 (environ 750 m² au total) ;
- le renforcement éventuel des charpentes ou structures porteuses afin d'accueillir à terme des panneaux photovoltaïques.

Le coût estimé de ce volet de l'opération est évalué à 1 400 040 € H.T. (diagnostics amiante et plomb, mission SPS, maîtrise d'œuvre complète) dont une enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de 1 246 000 € H.T.

Cette estimation financière ne comprend pas la fourniture et l'installation des panneaux photovoltaïques, qui seront programmées dans une phase ultérieure de travaux et qui pourraient bénéficier d'une aide du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feampa) au titre du guichet 2026-2027).

III. Travaux de rénovation de la toiture de la criée du port d'Audierne :

Afin d'optimiser son calendrier d'exécution et compte tenu de l'homogénéité de la toiture de la criée du port d'Audierne située sur le terre-plein de Poulgoazec (Plouhinec), il est prévu que la maîtrise d'œuvre études et travaux soit réalisée par le Syndicat mixte. Les travaux feront l'objet d'une consultation dans l'optique d'un marché de travaux à venir.

Le programme des travaux comprend :

- la réfection de la toiture en fibro-ciment (2 200 m² au total) ;
- le renforcement éventuel des charpentes ou structures porteuses afin d'accueillir à terme des panneaux photovoltaïques.

Le coût estimé de ce volet de l'opération est évalué à 660 000 € H.T. (diagnostics amiante et plomb, mission SPS, bureau de contrôle et étude structurelle) dont une enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de 624 000 € H.T.

Cette estimation financière ne comprend pas la fourniture et l'installation des panneaux photovoltaïques, qui seront programmées dans une phase ultérieure de travaux et qui pourraient bénéficier d'une aide du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) au titre du guichet 2026-2027.)

IV. Plan de financement de ces opérations :

Le montant total estimé pour ces 3 opérations est de 6 090 570 €, FranceAgrimer apportant une subvention à hauteur de 50 % de ces dépenses, avec la répartition suivante :

| Nature des dépenses | Montant estimés | Montant de la subvention FranceAgriMer |
|---|--------------------|--|
| Etudes, maîtrise d'œuvre et travaux criée port du Guilvinec-Léchiagat | 3 804 282 € | 1 902 141 € |
| Etudes, maîtrise d'œuvre et travaux criée port de Loctudy-Ile-Tudy | 1 400 040 € | 700 020 € |
| Etudes, maîtrise d'œuvre et travaux criée port d'Audierne | 660 000 € | 330 000 € |
| Frais de personnel (frais réels) | 196 737 € | 98 369 € |
| Frais indirects (forfait 15 % frais personnels) | 29 511 € | 14 756 € |
| Total | 6 090 570 € | 3 045 285 € |

Une convention, jointe à la présente délibération, définit les conditions d'attribution de la subvention (délais d'exécution, modalités de versement de l'aide...).

En conséquence,

Vu les éléments de programme de rénovation des toitures des criées des ports du Guilvinec-Léchiagat, de Loctudy-Ile-Tudy et d'Audierne présentés ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2421-2 et L.2421-3.

Vu la convention relative au Plan de relance Pêche et aquaculture dans le cadre de l'appel à projets « investissements dans les ports de pêche, halles à marée et les sites de débarquement ainsi que les grandes entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture » volet 4

Considérant qu'il revient au maître d'ouvrage d'élaborer le programme et de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération avant tout commencement des études d'avant-projet par le maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

DECIDE

- De valider les éléments de programme de la rénovation des toitures des criées des ports du Guilvinec-Léchiagat, de Loctudy-Ile-Tudy et d'Audierne tels qu'ils figurent dans la présente délibération ;
- De fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de chacune des opérations pour lesquelles un recours à un maître d'œuvre externe est prévu, à :
 - o 3 804 282 € HT pour la criée du port du Guilvinec-Léchiagat
 - o 1 400 040 € HT pour la criée du port de Loctudy-Ile-Tudy
- D'autoriser le Président à signer la convention avec FranceAgriMer annexée à la présente délibération et tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette convention

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,



Maël DE CALAN